



CAMCP

R489 4 Catégories (1A, B, 3, 5)

FORMATION INITIALE À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DE CHARIOT DE MANUTENTION AUTOMOTEUR À CONDUCTEUR PORTÉ

PUBLIC VISÉ

Tout le personnel destiné à la conduite de chariot à conducteur porté

PRÉ REQUIS

■ Aptitude médicale pour la conduite des engins concernés

DURÉE

28 h

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 maximum

LIEU

Dans nos centres de formations ou dans vos locaux

ÉQUIPEMENTS STAGIAIRES

- Chaussures de sécurité
- Vêtement haute visibilité
- Gants

OBJECTIFS

- Apporter les compétences nécessaires à la conduite de chariot concerné en situation de travail
- Transmettre les connaissances théoriques et savoir faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité du chariot concerné,
- Communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation,
- Permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

Moyens pédagogiques

- Exposé participatif et/ou démonstration
- Apprentissage et mise en application
- Livret remis aux stagiaires

Moyens techniques

- Salle de formation
- Ordinateur et Vidéo-projecteur
- Support de cours
- Espace d'évolution permettant la pratique en sécurité, avec matériel pédagogique (plots,...)

Moyens d'encadrement

- Formateur en mobilité levage détenant le CACES®
- VIVALIANS est un organisme national certifié par AFNOR sous le numéro K-50057



VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Nos formations peuvent vous être accessibles. Néanmoins, la validation de certaines formations peut être subordonnée à la mise en œuvre de séquences pratiques. Une analyse sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier précisément les conditions de faisabilité de la formation.

Pour toute information : contact.handicap@vivalians.fr

Autres sources d'informations   

Contexte réglementaire :

- Code du travail Art R.4323 55, R.4323 56, Arrêté du 02/12/1998, Circulaire DRT 99/7 du 15/06/1999, Décret n 2015 172 du 13/02/2015.

MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET

- Feuille d'émargement
- Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

MODALITÉS D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Attestation de fin de formation avec avis permettant à l'employeur, s'il le souhaite :
 - d'établir une autorisation de conduite « après avoir vérifié que l'opérateur détient l'intégralité des pré requis nécessaires »,
 - d'inscrire le salarié sur un test CACES®



CAMCP

R489 4 Catégories (1A, B, 3, 5)

FORMATION INITIALE À LA CONDUITE EN
SÉCURITÉ DE CHARIOT DE MANUTENTION
AUTOMOTEUR À CONDUCTEUR PORTÉ

PROGRAMME

CONNAISSANCES THEORIQUES 7 HEURES

Module A1	Connaissance générales	4 items
Module B1	Technologie des chariots automoteurs à conducteur porté	9 items
Module C1	Les principaux types de chariots de manutention - Les catégories de CACES®	2 items
Module D1	Notions élémentaires de physique	2 items
Module E1	Stabilité des chariots de manutention à conducteur porté	4 items
Module F1	Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté	3 items
Module G1	Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté	13 items
Module H1	Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté	2 items
Contrôle de connaissances	Vérification de la compréhension de l'ensemble des 8 modules au travers d'un QCM.	39 items

SAVOIR FAIRE PRATIQUES 21 HEURES

Module A2	Prise de poste et vérification	6 items
Module B2	Conduite et manoeuvres	8 items
Module C2	Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance	3 items
Contrôle du Savoir faire	Vérification de la compréhension de l'ensemble des 3 modules au travers d'une mise en situation travail simulé, sur les catégories de chariots concernés	17 items

